

les idées en mouvement

LE JOURNAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Vers une citoyenneté européenne active

Mobilité, dialogue, participation.

SOMMAIRE

La mobilité européenne et internationale accessible à tous ?

PAGE 4

La mobilité des jeunes Bourguignons, facteur d'apprentissage de la citoyenneté

PAGE 5

Aux urnes, citoyens européens !

PAGE 6

Élections européennes de 2009 : enjeu politique majeur

PAGE 7

Dialogue civil en France et en Europe : enjeu partagé pour la citoyenneté

PAGE 8

Comment « faire société » en Europe ?

PAGE 9

Éduquer à la diversité

PAGE 10

Vers un statut de « l'association européenne »

PAGE 11

Les journées civiques européennes de La Rochelle

PAGE 12

DOSSIER COORDONNÉ PAR DAVID LOPEZ

Directeur de la publication

Jean-Michel Ducomte

Coordination générale Mélanie Gallard

Comité de rédaction Charles Conte, Marie-Pierre

Gosselin, Fabrice Kéranguyader, Christine Menzaghi,

Joël Roman, Marie-Sophie Thiroux, Pierre Tournemire

Conseiller éditorial Jean-Michel Djian

Secrétaire de rédaction Brigitte Le Berre

Relecture Adélaïde Blot, Audrey Frith

Ont collaboré à ce dossier

Cédric Bloquet, Julien Bobot, Corinne Bord, Jean-

Michel Ducomte, Éric Favey, Olivier Flury, André

Jourdes, David Lopez, Salvatore Marteddu

Conception graphique Guillaume Merzi

Photos © Commission européenne, AFP

Imprimerie / Photogravure

Centr'Imprim Tél. 02 54 03 31 32

Dépôt légal juin-juillet 2008

N° CPPAP 0610 G 86751 **N° ISSN** 1167 54 38

la Ligue de l'enseignement

3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07

Tél. 01 43 58 96 93 **Fax** 01 43 58 96 96

E-mail iem@laligue.org **Site** www.laligue.org



Mobilité, dialogue, participation. Vers une citoyenneté européenne active

Trois mots, trois concepts, trois éléments fondamentaux qui traduisent des processus dans les chemins complexes de la construction européenne. Pour la Ligue de l'enseignement, ces trois termes recouvrent une réalité tangible, des pratiques et des engagements. Ils seront notamment débattus lors du rassemblement organisé par le Forum Civique Européen les 4, 5 et 6 septembre prochain à La Rochelle.

« **M**obilité » : un terme très utilisé ces dernières années, qui pourtant est une pratique ancienne dans un mouvement comme le nôtre. Faire que les jeunes, les moins jeunes, les enseignants, les animateurs... se rencontrent, agissent ensemble, découvrent d'autres cultures, d'autres pratiques, voilà qui est habituel au sein de l'association. Nous avons d'ailleurs été l'une des premières associations à organiser des rencontres franco-allemandes entre jeunes professionnels. Ainsi, depuis de nombreuses années, la mobilité des jeunes via le volontariat de solidarité internationale se trouve au cœur de nos activités. Pour la Ligue de l'enseignement, la mobilité doit être pensée comme une richesse pour les individus et les groupes et pas uniquement considérée comme le déplacement des travailleurs, des cerveaux et des capitaux. Nous avons formulé des propositions simples que certains reprennent désormais : élargir le programme Erasmus aux

apprentis, aux travailleurs, aux professionnels. C'est une proposition facile à mettre en œuvre et porteuse de pratiques citoyennes.

Le dialogue, créateur de lien social

Le « dialogue » est une pratique ancienne de l'éducation populaire. La Ligue de l'enseignement n'a pas attendu que ce mot soit vidé de son sens pour créer du lien entre les individus et les groupes. Entendons par dialogue tous les dialogues croisés entre les groupes sociaux, les institutions et les représentants des sociétés civiles. Un point d'actualité semble être le dialogue interculturel. Sans doute, mais de quelle culture parle-t-on ? Celle que chacun se construit et réinterroge à l'occasion de faits, de ruptures, de constructions diverses ? ou bien de la culture fermée quelquefois des États-nations, centralisée et empêchant les initiatives locales ? ou, enfin, des difficultés à faire vivre une société multi-

culturelle, interculturelle, une société du vivre ensemble en harmonie quelles que soient ses convictions politiques, sociales, éducatives.

Encourager la participation de chacun

« Participation » : Mot tiroir qui parle autant de l'engagement des personnes dans la vie de la cité, du droit de vote et de son exercice que de la prise de parole devant d'autres personnes. La Ligue de l'enseignement participe avec ses moyens, ses forces et faiblesses à traduire la participation dans tous les actes de la vie militante et citoyenne. Elle s'engage à favoriser cette participation, quel que soit son lieu d'exercice : associations, votes nationaux, locaux, européens, lieux institutionnels...

Faire reconnaître le statut de l'association européenne

Sur le plan européen, nous avons

une conviction : il faut multiplier les occasions d'échanger, de mieux connaître les limites de l'autre, de participer à la mise en place de lieux de paroles, de dialogues et d'expérimentations, tout en renforçant le dialogue civil. Des organisations comme la Ligue de l'enseignement permettent la distance nécessaire entre les individus et les institutions pour rendre la participation effective et utile. En tant que corps intermédiaire, les associations d'éducation populaire en Europe se battent pour des reconnaissances fondamentales : parler et représenter des millions d'associations et de personnes. Ce dossier est à l'image des contraintes qui pèsent sur le dialogue civil : la fragilité est souvent proche. Pourtant, nous nous battons inlassablement pour faire reconnaître le statut de l'association européenne, première pierre apportée à la construction et à l'exercice d'une citoyenneté européenne, et également pour que la parole des



© Commission européenne

citoyens soit réellement écoutée. À cet effet, la Ligue de l'enseignement est présente à La Rochelle au rassemblement organisé par le Forum Civique Européen.¹

David Lopez
Directeur secteur Europe
Ligue de l'enseignement

1. Renseignements : www.civic-forum.eu

Pour une citoyenneté européenne

Lors du congrès 2004 sur le thème « Agir et décider en citoyens d'Europe », la Ligue de l'enseignement a renforcé sa participation à la construction européenne : démarches concrètes par les échanges de jeunes, les sessions de formation transnationales, l'appropriation des enjeux européens, grâce à son site, à des publications réalisées avec d'autres acteurs de l'Union. Elle prend aussi position sur l'Europe sociale, les services d'intérêt général, le « vivre ensemble dans la diversité » et la lutte contre les discriminations... Elle s'engage dans les réseaux les plus influents au niveau européen, afin de mettre en avant ses conceptions solidaires, démocratiques et éducatives de l'Europe, et d'y faire reconnaître la place originale de la vie associative et de l'économie sociale dans son devenir.

Mais une véritable appropriation suppose un travail commun, des regards croisés de tous les Européens. C'est pourquoi elle a été l'un des membres fondateurs du Forum Civique Européen en décembre 2005 à Strasbourg, pour inviter les acteurs associa-

tifs locaux des différents pays à rendre visible la citoyenneté européenne dans la vie quotidienne. Tout naturellement, la Ligue de l'enseignement relaie les campagnes du Forum Civique Européen : droit de pétition et d'initiative citoyenne, statut de l'association européenne. Enfin, au moment de la reconnaissance par la Commission euro-

péenne et par la présidence française de l'Union européenne du rôle du Forum civique pour le rassemblement de La Rochelle (septembre 2008). La Ligue de l'enseignement est partie prenante de ces journées.

André Jourdes
Vice-président de la Ligue de l'enseignement, chargé des questions internationales et européennes

Forum civique 2008, quelques anniversaires

- 1848, c'est le « printemps des peuples ». Dans plusieurs États européens des citoyens demandent la création d'un Parlement et l'instauration du suffrage universel. Celui-ci est proclamé en France (limité aux hommes) cette même année. Il faudra près d'un siècle pour le voir généralisé et étendu aux femmes, après plusieurs éclipses sous les dictatures ou les régimes autoritaires.

- 1958, il y a cinquante ans, le Parlement européen est créé, un an après le Traité de Rome, dès les premiers pas de la Communauté économique européenne. Il n'a que voix consultative et les 142 membres sont des délégués des Parlements nationaux.

Ce n'est qu'en 1979 que ces représentants seront élus au suffrage universel dans chaque État membre, il faudra attendre encore 13 ans (1992) pour que la citoyenneté européenne voit le jour.

- 2008, le Forum civique se veut un rendez-vous essentiel pour « le dialogue civil et la citoyenneté en actes ». Le traité de Lisbonne est soumis à l'approbation des parlements nationaux. Le Parlement européen sera renouvelé l'an prochain.

La citoyenneté européenne est aujourd'hui un droit, comment deviendra-t-elle une réalité ?

Mais il est une certitude : l'avenir de l'Europe ne peut pas se construire sans les citoyens européens.

INITIATIVE

La mobilité européenne et internationale accessible à tous ?

La présidence française de l'Union européenne a débuté au 1^{er} juillet 2008. Pendant six mois, différentes manifestations viseront à mobiliser et informer le grand public, les professionnels de l'éducation, de la formation et les acteurs associatifs sur l'Europe politique.



Jeunes Marocains, Français et Litvaniens lors des Rencontres « Les chasseurs de reliques » en Lituanie, en 2006, dont le thème principal était « l'interculturel ou la découverte d'autres cultures ». © DR

Si pour certains publics, l'Europe est devenue une évidence en matière de formation et d'emploi, son rôle est, en revanche, moins connu par des publics jeunes peu ou pas qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

« Itinéraire International »¹ est une association créée en 1995 et implantée dans cinq régions, qui travaille en priorité à faire de l'Europe et de l'international une réalité pour les publics jeunes peu ou pas qualifiés, en leur permettant de bénéficier d'une expérience de mobilité (volontariat, stage, emploi...).

Sur la base de cet objectif, l'association développe trois types d'actions : informer et sensibiliser les jeunes peu qualifiés sur les différentes formes de mobilité ; former les professionnels au contact de la jeunesse à utiliser la mobilité européenne comme un « réel outil d'insertion » ; et enfin accompagner individuellement les jeunes dans la construction de leur projet de mobilité.

Dans le cadre d'un parcours d'insertion

et professionnelle, avec un projet de valorisation au retour, l'association accompagne les jeunes bénéficiaires dans la construction d'un séjour à l'international : d'une durée d'un mois à deux ans, il prend la forme d'emploi, de stage ou de volontariat. Ainsi, partir à l'étranger dans ce cadre relève souvent de dispositifs ou de démarches réservées de fait à des publics bien informés. Pourtant, ces dispositifs et ces expériences se révèlent particulièrement enrichissants, voire « restructurants », pour des jeunes en difficulté, en situation d'échec.

Les changements d'horizons favorisent l'insertion sociale et professionnelle

Le voyage est depuis toujours une source d'apprentissage. Tout d'abord parce qu'il est, pour la personne, perte et reconstruction de repères ; puis parce qu'il est synonyme de rencontres et de confrontations avec l'autre, d'autres savoirs et d'autres techniques.

Pour une personne en difficulté

d'insertion en France, une expérience de mobilité en Europe dans un cadre « professionnalisant » sera donc un véritable temps d'apprentissage en terme de professionnalisation (par les compétences techniques, les savoir-faire, l'organisation dans le travail, les initiatives, la gestion du temps, la découverte d'un métier), de social (par l'apprentissage du respect de l'autre dans sa différence culturelle et linguistique, la capacité à s'exprimer et à écouter, l'adaptabilité, l'intégration) mais également de politique (par l'apprentissage de la citoyenneté et de la richesse d'un environnement interculturel, et par la construction de son identité française et européenne) et de la personne (par la prise de distance et le recul, propres à favoriser le mûrissement, la confiance en soi, la responsabilisation, et une meilleure connaissance de soi).

Olivier Flury, Président
Élisabeth Laverne, Secrétaire
générale de Itinéraire International

INITIATIVE

La mobilité des jeunes Bourguignons, facteur d'apprentissage de la citoyenneté

Depuis 1996, la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Bourgogne organise des temps de formation, de débat et d'engagement concret au profit de jeunes Européens, en particulier les jeunes Bourguignons.

La fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Bourgogne favorise l'accès à la citoyenneté au niveau européen en soutenant des actions individuelles et collectives menées en partenariat avec les collectivités locales et les associations affiliées. Elle propose ainsi des supports d'intervention favorisant la participation active des jeunes dans le cadre d'échanges européens, et leur permet également de participer, à titre individuel, à un séjour de volontariat social dans un pays européen.

En 2007, la fédération a choisi de poursuivre ses actions en direction des publics les plus en difficulté. Afin d'alimenter la réflexion des équipes d'encadrement, une formation à destination des acteurs locaux sur les problématiques européennes a été mise en place.

Plus de 120 échanges européens en moins de 10 ans

Former les acteurs locaux, voilà un axe prioritaire de la politique menée par la Ligue de l'enseignement de Bourgogne. Ces formations ont pour vocation de promouvoir et de confronter les pratiques. Ainsi pendant trois ans, des universitaires européens et des acteurs dits « de terrain » ont réfléchi sur le thème « les jeunes en difficulté en milieu rural »¹.

Alimenter le débat renforce également l'apprentissage de la citoyenneté. Au Creusot s'est tenu en décembre 2006 un séminaire portant sur les discriminations en Europe, qui a réuni des partenaires européens. De

plus, le programme européen « jeunesse en actions » sert très souvent de support aux actions de la fédération pour favoriser la mobilité des jeunes. Soutenu par la Commission européenne et piloté en France par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), il bénéficie de l'accompagnement déconcentré des services du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. En Bourgogne, depuis 1996, plus de 120 échanges européens ont été initiés par la Ligue de l'enseignement. Ces échanges basés sur la durée ont pour objet de favoriser essentiellement l'apprentissage de la citoyenneté basée sur « le vivre ensemble », la lutte contre les préjugés, et l'idée essentielle pour les jeunes d'être en capacité de réaliser un projet en commun au travers de supports diversifiés : environnement, éducation, patrimoine, solidarité, culture...

Si l'apprentissage de la citoyenneté européenne trouve sa déclinaison par les rencontres formelles de groupes de jeunes Européens, elle se

poursuit souvent par une implication encore plus directe du jeune dans le cadre du Service volontaire européen, véritable école de la citoyenneté.

Plus de 200 jeunes Européens dont une centaine de Bourguignons ont bénéficié, depuis plus de dix ans, de cette action relevant du programme « jeunesse en actions ». Tous se disent ravis de cette expérience qui leur permet, sur une durée de 6 à 12 mois, de s'investir totalement au service d'un projet dans un autre pays de l'Union européenne et pour lesquels la Ligue de l'enseignement de Bourgogne assure un suivi personnalisé. L'Union régionale, quant à elle, souhaite poursuivre pour les trois prochaines années ces actions en y intégrant une dimension nouvelle visant à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté européenne sur les bancs de l'école.

Salvatore Marteddu²

1. Vous retrouverez la démarche et les résultats obtenus sur le site <http://urfol.aquaray.com>
2. Secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de Saône-et-Loire.



Programme européen jeunesse en action (PEJA)

Le PEJA est un programme d'éducation non formelle s'adressant aux jeunes de 13 à 30 ans, de plus de 50 pays. Son objectif est de favoriser les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de volontaires dans les pays et d'aider ces jeunes à réaliser leurs projets collectifs.

En France, la structure nationale chargée de gérer les actions du PEJA est l'Agence française (AFPEJA), implantée à l'Injep (établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports) à Marly le Roi.

www.injep.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Bibliographie

De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures

Y a-t-il des valeurs universelles ? Où situer le commun entre les hommes ? Comment concevoir le dialogue entre les cultures ? Il est temps d'envisager ces cultures comme autant de ressources à explorer, mais que l'uniformisation du monde aujourd'hui menace...

François Jullien, Philosophe, Éditions Fayard, 2008, 262 pages, 18 euros.



Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française

Les projections démographiques annoncent que la migration sera d'ici une génération le principal, voire l'unique facteur de croissance de la population. Effet d'une infusion durable, le brassage des populations dans la société française est un défi à relever. Pour y faire face, mieux vaut discuter des principes que de briser des tabous ; quitte à repenser nos conceptions du volontarisme et de la souveraineté.

François Heran, Éditions Le Seuil, 2007, 109 pages, 10 euros.

**Diversité et culture**

Ce nouveau titre de la collection « Penser l'Europe » s'intéresse aux enjeux liés à la diversité des expressions culturelles et linguistiques. Les questions de langue en particulier habitent les réflexions associées à la construction européenne. « Plus que tout autre continent », l'Europe, par sa diversité inhérente et son histoire, se fonde sur le dialogue des multiples cultures qui la constituent. Comment penser l'identité de l'Europe, sinon par sa diversité, celle des cultures à promouvoir ?

Culturesfrance, La Documentation française, 2007, 190 pages, 15 euros.

POINT DE VUE

Aux urnes, citoyens européens !

Les associations et les ONG dans leur ensemble sont des acteurs majeurs de la mobilisation citoyenne. Entités intermédiaires essentielles au bon fonctionnement démocratique, elles militent souvent pour une plus forte démocratie participative, complémentaire de la démocratie représentative.

Revaloriser la démocratie et le politique implique de revaloriser la démocratie représentative. Si la démocratie participative reste importante, la démocratie représentative est l'élément structurant de toute démocratie. Le vote demeure un outil d'expression politique par nature strictement égalitaire.

En France, même si les pouvoirs publics ont favorisé le développement du nombre des inscrits – notamment par la loi du 10 novembre 1997¹ –, et malgré le droit de vote accordé aux ressortissants européens résidant en France, la population encore non inscrite reste importante et les taux d'abstention qui augmentent d'élection en élection sont autant de signes inquiétants de fragilisation de la démocratie. Ils nécessitent une mobilisation générale.

Depuis les dernières années et dans divers pays européens, l'analyse des taux de participation aux élections en France montre une fracture croissante entre les citoyens et les institutions nationales et européennes. Les taux d'abstention aux élections européennes montent nettement depuis 1979, et attestent d'une participation plus faible en France que dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, avec moins d'un électeur sur deux qui se rend aux urnes. De plus, les pourcentages d'abstention sont plus importants que pour les autres élections, et ce particulièrement depuis une dizaine d'années. Il s'agit là d'un enjeu central, tant pour notre démocratie que pour la vie politique européenne.

Consulter les citoyens : une priorité

Pour mobiliser les citoyens et leur redonner envie de participer et de voter, il faut mieux considérer les citoyens, les informer et les impliquer davantage dans les processus de décision. Leur consultation doit être une priorité, que cela soit sous forme référendaire (de niveau national ou local, d'initiative parlementaire, gouvernementale ou populaire) ou par tout autre moyen ; que cela soit pour des élections traditionnelles ou d'autres (élections étudiantes par exemple). Cette consultation périodique des citoyens peut donc engager une transformation forte de la manière avec laquelle les pouvoirs publics doivent associer les citoyens dans le processus de décision politique.

Pour développer la participation civique, le Cidem² mène, en s'appuyant sur les réseaux d'associations et d'acteurs locaux, diverses initiatives d'information et d'incitation au vote.

L'idée du Cidem revient à transmettre un message simple au plus grand nombre de citoyens : la démocratie s'use si on ne s'en sert pas ; à nous de redonner du civisme aux citoyens français et européens, de les convaincre d'« user » des moyens d'expression égalitaires que la démocratie met à leur disposition pour s'exprimer.

Cédric Bloquet
Directeur du Cidem

civisme
et
démocratie
www.cidem.org

1. Loi dite d'« inscription d'office des jeunes de 18 ans ».

2. Civisme et démocratie.

HORIZON

Élections européennes de 2009 : enjeu politique majeur

« Nous avons fait l'Italie, maintenant nous devons faire les Italiens... Et pour faire l'Italie avec les Italiens, il ne faut pas être pressé » affirmait Massimo d'Azeglio au lendemain de l'unité italienne. La réalité européenne confirme la boutade. Plus d'un demi-siècle après l'engagement du processus communautaire, la citoyenneté européenne peine à s'imposer.



© Commission européenne

La réalité des dernières années démontre qu'il ne suffit pas de proclamer un principe ou de définir des règles pour que la réalité s'y conforme. Une citoyenneté de l'Union existe, dans les textes, depuis que le traité de Maastricht en a proclamé l'existence, mais elle reste à construire dans les têtes. Il faut dire que derrière la formule, le contenu des droits conférés est bien modeste : le droit de vote reste limité aux élections européennes et aux scrutins locaux.

Le débat qui s'est engagé en France, lors de la campagne référendaire organisée à l'occasion de la ratification du Traité instituant une constitution pour l'Europe est riche d'enseignements. Dans un réveil tardif, les citoyens français ont signifié qu'ils ne se reconnaissaient pas dans l'Europe telle qu'ils la percevaient. Ce qui était en cause c'était moins le texte lui-même, que ce qui se jouait au quotidien pour eux et dont ils considéraient que cela s'était fait sans eux. Les explications données sur le caractère globalement amélioratif du texte restaient inaudibles, souvent perçues comme des justifications au service de la défense d'une lecture idéologique de l'avenir de l'Europe.

Et cependant, depuis trente ans, le Parlement européen est élu au suffrage universel. Cinq scrutins se sont succédés, un nouveau se profile à l'horizon 2009. Les pouvoirs du Parlement ont été élargis ; avec l'instauration du mécanisme de la codécision, il est devenu un véritable législateur communautaire. En dépit de cela subsiste le sentiment, assez largement partagé et pour partie fondé, d'un déficit démocratique de la construction européenne.

Les raisons en sont multiples. Tout d'abord, le mode d'élection choisi, qui laisse à chaque État membre le soin de définir le type de scrutin mis en œuvre, ne favorise pas une prise de conscience créatrice d'un peuple européen. Le plus souvent, les élections ont constitué, au mieux, une modalité de jugement de la politique européenne du gouvernement. La faiblesse des taux de participation en atteste, pour les citoyens des États membres de l'Union, et jusqu'à ce jour, l'élection n'est pas perçue comme une modalité d'influence sur le contenu de la décision communautaire. En clair, la dimension représentative de la démocratie reste à construire dans l'espace politique communautaire. Les partis politiques eux-mêmes n'ont pas favorisé l'émergence d'une « européanisation » des enjeux. En conduisant des campagnes essentiellement nationales, en considérant souvent le mandat de député européen comme un mandat secondaire ou en donnant le sentiment de peiner à identifier, par courants politiques, une vraie stratégie européenne, ils ont retardé et rendu plus complexe l'émergence d'une société civile européenne. Enfin, la complexité des mécanismes de décision, le rôle des lobbys, donnent le sentiment d'une démocratie d'influence, articulée autour d'un rapport de force à la fois permanent et instable, plus que d'une démocratie représentative, voire d'opinion.

L'élargissement des compétences du Parlement européen ne peut se faire qu'avec le concours des États

Cette réalité n'est pas irrémédiable.

C'est aux citoyens du peuple des nations européennes d'en administrer la preuve. Par leur vote d'abord, le plus massif possible, lors du prochain scrutin européen, mais aussi comme acteurs de la société civile et citoyens de l'État dont ils possèdent la nationalité. En effet, en tant que militants politiques, syndicaux ou associatifs, leur devoir est de contribuer à infléchir puis à modifier la culture politique de leurs organisations en favorisant l'émergence d'une appropriation des enjeux de la construction européenne. De cet effort pourront naître de véritables forces politiques européennes susceptibles d'occuper un espace public de délibération étendu à la dimension du territoire de l'Union. Plus les débats seront intenses, centrés sur des enjeux européens, plus l'évidence d'une clarification de la dimension démocratique de la décision européenne s'imposera et plus l'élargissement des compétences du Parlement européen apparaîtra comme une nécessité. Cela ne pourra toutefois se faire qu'avec le concours des États. Un symbole simple et compréhensible de leur volonté de contribuer à la création de ces citoyens européens, sans le concours desquels l'Europe ne se fera pas, pourrait consister d'abord dans l'acceptation d'un mode de scrutin unique. Puis dans l'engagement d'une réflexion sur la création de listes de dimension européenne élues dans des circonscriptions dont la définition n'obéirait pas nécessairement à des références nationales.

Jean-Michel Ducomte
Président
de la Ligue de l'enseignement

POINT DE VUE

Dialogue civil en France et en Europe : enjeu partagé pour la citoyenneté

Le dialogue est une composante de la vie politique et de la démocratie. Aucun responsable n'engagerait une réponse en termes de politiques publiques sans entreprendre, en amont, une concertation. Si le dialogue social est une évidence, le dialogue civil lui, ne connaît pas encore ce systématisme.

Trois facteurs encouragent le développement du dialogue civil en France. Le premier est le constat des acteurs politiques d'une réelle crise de la représentation avec des mobilisations électorales faibles, exception faite de la présidentielle de 2007. Face à ce constat, les acteurs politiques veulent approfondir la démocratie représentative par des consultations des populations, et des associations de citoyens. Une double démarche est proposée : des instances de lien direct entre les élus et les populations, dont les sociologues comme Loïc Blondiaux¹ dans son dernier ouvrage donne un bilan mitigé, notamment sur l'appropriation par les populations des problématiques locales et la quasi exclusive participation dans ces instances des populations à haut niveau d'instruction. Dans le même temps, des instances de consultations de la société organisée se sont développées.

Cette volonté d'approfondir la démocratie a été confortée par la prise de conscience qu'aujourd'hui beaucoup de politiques publiques, dans le domaine de l'éducation, des loisirs, des services à la personne, sont définies et menées en collaboration entre associations et pouvoirs publics. L'enjeu pour les associations était bien de défendre leur démarche d'acteur, de coproducteur des politiques publiques et non pas simplement de « prestataire » de service.

Les organisations associatives ont du mal à se faire entendre

Le bilan est mitigé... On ne peut que souligner la volonté des pouvoirs publics d'approfondir la démocratie au travers

notamment du dialogue. Cependant la volonté ne suffit pas et les modes de réalisation sont encore insuffisants. La reconnaissance des associations comme partenaire est encore récente. Le CNVA² créé dès le début des années 1980, par le gouvernement de Pierre Mauroy, a vu son rôle peu à peu marginalisé car la prise de conscience du rôle des associations dans la définition des politiques publiques était encore en question.

Peu à peu au fil des gouvernements, il a perdu de sa représentativité, les membres sont nommés par le gouvernement, et son rôle a évolué pour devenir un conseil d'experts. La CPCA³ est reconnue par les pouvoirs publics comme interlocuteur de la vie associative, mais de manière encore très partielle. D'autre part, la place laissée aux associations au Conseil économique et social est encore marginale. Un groupe associatif a été créé, mais la revendication porte sur la création d'un réel collègue associatif, permettant la représentation du monde associatif en tant que tel. Ce combat est devant nous, notamment en période de réforme constitutionnelle.

Enfin, le développement des conseils de quartier, conseils de développement, conseils de jeunes pose d'autres questions. Dans ces enceintes, cohabitent des citoyens individuels et des associations. Il y a une réelle différence entre la possibilité d'associer des associations, c'est-à-dire des acteurs collectifs, qui en leur sein permettent des discussions collectives, des prises de décisions démocratiques et ensuite portent ces points de vue et la participation de citoyens qui ne représentent qu'eux-mêmes. L'un ne doit pas être exclusif de l'autre, mais il est important d'être attentif au processus qui

conduit à une décision, à une prise de position et sa collégialité et pas exclusivement à la décision elle-même. Je fais pour ma part une réelle différence entre la démocratie participative collective, le dialogue civil et la démocratie participative individualiste.

La citoyenneté européenne passe par la mise en œuvre d'un réel dialogue civil

L'Europe a pris fortement conscience de la nécessité de mettre en place des structures, des procédures de dialogue civil, notamment après la fracture citoyenne notée violemment lors du vote contre le traité constitutionnel en 2005.

La réponse européenne est encore au stade du cheminement, mais des processus de consultation sont prévus dès la création d'une directive. Le temps de la concertation existe formellement. Il est certainement trop court, à consolider, à améliorer mais il existe.

Le dialogue civil européen mérite que l'on s'y investisse notamment par la reconnaissance de l'association européenne et la création d'un statut adéquat, par la mise en place de « chartes d'engagements réciproques » ou « Compact » comme disent les Anglo-Saxons... Une chose est sûre, seule la mise en œuvre d'un réel dialogue civil permettra la construction d'une réelle citoyenneté en France comme en Europe.

Corinne Bord
Vice-présidente de la CPCA
chargée des questions européennes

1. Le nouvel esprit de la démocratie, éditions la République des idées.

2. Conseil national vie associative.

3. Conférence permanente des coordinations associatives.

HORIZON

Comment « faire société » en Europe ?

Comment parvenir à « faire société » au sein de l'Europe ? Cette interrogation rejoint les réflexions que la Ligue de l'enseignement mène pour son prochain congrès de 2010 sur le thème « Individualismes, communautés et destin commun : comment faire société ? ».



© Commission européenne

Dans son dernier livre, le philosophe Georges Balandier évoque les angoisses qui marquent de nombreuses sociétés, avec plus ou moins de brutalité en leur sein même de ces sociétés : « *Le grand dérangement contemporain marque le passage, par rupture, d'un passé défait à un présent où le devenir se produit dans une transformation continue sans achèvement identifiable. Il contraint à reconnaître aujourd'hui les mondes où l'homme contemporain inscrit ce qui l'engage dans un nouveau commencement, défini par des territoires dont il est le seul créateur aventureux. Ces "nouveaux Nouveaux Mondes" surgissent sous l'action des avancées conjuguées de la science, de la technique et de l'économisme déentravé. Dans ce monde devenu celui de "la grande transformation", qui défait les liens reçus du passé, qui entraîne, dans une succession de nouveaux commencements peu définis, la nécessité de se relier afin de s'identifier à nouveau s'impose avec une intensité grandissante.* »

Les citoyens ont une bonne perception de cette réalité et de cette nécessité d'inventer de nouveaux liens pour « faire société ». C'est l'autonomie que nous avons acquise avec les progrès de la démocratie et de l'éducation qui donne cette capacité de comprendre, mais qui ne manque pas de nourrir aussi les inquiétudes.

Parfois l'individualisme vertueux de l'émancipation démocratique cède la place aux égoïsmes, parant ce choix de l'idéologie cynique du mérite et de l'égalité des chances. Alors la montée des inégalités et parfois des discriminations verrouille l'avenir.

Certains concitoyens trouvent alors dans leurs identités l'occasion de se rassurer. Elles constituent leur base de solidarité, voire de revendications de droits particuliers. Comme simultanément, de nombreuses questions semblent ne pas trouver de réponses, la confiance dans le politique, pour organiser la société, « l'en commun » s'affaiblit.

L'espace politique de l'UE, un défi pour l'Europe

S'il faut poursuivre un rêve pour ne pas le perdre de vue... c'est bien celui de l'espace politique. Le projet européen, qui a permis le relèvement du Vieux Continent après les désastres du XX^e siècle, ne garde son sens au début du siècle présent que s'il constitue un espace protecteur pour tous les habitants. Il doit le faire dans un nouvel environnement international, dont il constitue un des pôles d'équilibre et de gouvernance dans un contexte multipolaire. Il doit le faire aussi sans volonté de donner des leçons aux autres grandes régions du monde qui apporteront leur part à l'indispensable civilisation de la mondialisation.

L'Europe, dans cette perspective, dispose des atouts de ses acquis démocratiques qu'il lui faudra perfectionner. Mais elle doit aussi compter sur son haut niveau de développement qu'il faut mettre au diapason des enjeux environnementaux et de solidarité, de sa culture

pétie d'un humanisme qui gagnera à se renouveler au frottement des humanismes des autres continents.

Mais elle a peut-être surtout pour elle et pour dynamiser le « faire société » de ses habitants d'être un exceptionnel territoire de la diversité des sources d'identités, à tel point qu'elle a, par ses immigrants, nourri les sociétés multiculturelles qui sont les nôtres. Cette diversité est une composante fondatrice de notre époque, parfois encombrante à gérer pour les pays à forte tradition nationale. Ils ne trouveront pas les solutions dans l'invocation d'une identité nationale bricolée dans un ministère ni dans la clôture de leurs frontières. Il n'y a pas d'autre hypothèse qu'une politique de l'hospitalité et du progrès humain solidaire conjugués. C'est une des responsabilités premières de l'Europe que ses peuples et ses dirigeants doivent comprendre et imaginer.

L'Europe constitue le cadre d'invention d'une politique de la diversité culturelle, de la contre-offensive aux industries du décervelage, de l'uniformité et du conformisme, des relations interculturelles en son sein et pour le monde devenu par la volonté et parfois la folie des hommes notre Terre Patrie. C'est ce beau défi que les forces vives, qu'elles soient politiques, institutionnelles, économiques, associatives, syndicales, artistiques de l'Europe devraient s'atteler à relever. Pas demain. Aujourd'hui même, comme y invitait Georges Bataille « *parce qu'il ne faut pas remettre notre existence à demain* ».

Éric Favey
Secrétaire national,
délégué à l'éducation,
à la culture
et à la société de l'information

INITIATIVE

Éduquer à la diversité

Dès l'origine, les fondateurs de l'Europe ont su que la construction d'un espace de coopération passe aussi par l'éducation, et que si la propagande nationaliste fait des ravages dans les consciences pendant la première partie du XX^e siècle, une pédagogie de la rencontre et de la paix peut au contraire contribuer à bâtir une société.

Échanges de jeunes, jumelages, outils éducatifs communs, de nombreuses démarches peuvent aider à la connaissance de l'autre, et à l'acceptation de la diversité européenne, renforcée par l'immigration et le métissage de nos sociétés. La Ligue de l'enseignement s'implique pleinement dans ces projets d'éducation à la diversité, tant à travers ses activités internationales que culturelles, ou ses actions éducatives contre le racisme. Et elle noue pour cela des partenariats au-delà des frontières.

Amos Oz affirmait qu'« *imaginer l'autre constitue un antidote puissant au fanatisme et à la haine* ». C'est cette idée qui a présidé à la création de la Fondation Evens en 1996. Fondation d'utilité publique de droit belge, installée à Anvers avec des antennes à Paris et à Varsovie, elle souhaite promouvoir et contribuer à la cohabitation harmonieuse des citoyens et des états dans une Europe pacifique. Pour ce faire, elle intervient principalement sur les terrains du « vivre ensemble » tant au niveau européen qu'au niveau local, dans la prévention des conflits et – depuis ses débuts – en matière d'éducation (dans et en dehors de l'école).

Une exposition interactive pour encourager le dialogue auprès des enfants

Tous les deux ans, la Fondation Evens remet un prix de l'éducation interculturelle. C'est dans ce cadre que depuis 2000, elle soutient les projets d'une fondation éducative hollandaise, la Stichting Vredeseducatie d'Utrecht, en particulier l'exposition « La Fabrique de la Paix »¹. Et c'est pour diffuser cette exposition en France que la Fondation



Fabrique de paix, centre d'animation Les Amandiers à Paris. © DR

Evens a sollicité la Ligue de l'enseignement.

Il s'agit d'une exposition interactive pour les enfants âgés de 10 à 14 ans. Elle est composée de 15 machines qui proposent aux jeunes visiteurs de réagir à des situations quotidiennes, pour évaluer eux-mêmes leur rapport à la tolérance, à la liberté, aux règles... Ils découvrent à cette occasion les nombreuses façons de résoudre un conflit, ils doivent faire des choix, comparer leurs opinions avec celles de leur coéquipier.

Une fois prise la décision de travailler ensemble, s'en est suivie une année de travail en commun pour adapter au contexte français cet outil pédagogique élaboré aux Pays-Bas. Après l'Irlande, après la version « Le Labyrinthe de la Paix » - bilingue hébreu-arabe - à Jérusalem, et donc la France, il y aura bientôt une version adaptée pour la Flandre et une nouvelle piste qui s'étudie pour l'introduire en Espagne.

Julien Bobot
Chargé de mission
Égalité/Diversité

1. La Fabrique de la Paix sera présentée en France à partir de septembre 2008.

HORIZON

Vers un statut de « l'association européenne »

Très tôt, de même que les coopératives et les mutuelles, les associations ont logiquement figuré sur la liste des organismes pouvant prétendre à un statut européen. La Commission avait présenté une proposition visant à adopter un statut de l'association européenne, mais, le 27 septembre 2005, elle a retiré sa proposition en la matière au motif de « simplification », sans étude d'impact préalable. Le Conseil économique et social français, dans le cadre d'une communication adoptée en juin 2008, a souhaité revenir sur ce dossier.

En septembre 2005, la Commission retirait sa proposition d'adoption d'un statut de l'association européenne de même que d'autres propositions de textes. Dans le cadre d'une communication adoptée en juin 2008, le Conseil économique et social français a souhaité reprendre ce dossier pour analyser les raisons justifiant l'adoption d'un statut des associations européennes transnationales et certains des grands principes que pourrait revêtir celui-ci, de manière à inciter la Commission à prendre l'initiative de présenter un nouveau projet de proposition en ce sens.

Pour le CES français une double innovation apparaît aujourd'hui nécessaire

Un statut « d'association européenne » devrait être accordé aux organisations non gouvernementales, non lucratives, œuvrant hors du champ des relations du travail, pour l'intérêt général dans une dimension européenne. Ce serait l'aboutissement heureux de nombreuses années de discussions et de malentendus pour reconnaître enfin les fonctions civiques, sociales et économiques de corps intermédiaires rassemblant des citoyens, libres et volontaires, engagés dans la construction européenne par le biais d'activités les plus diverses : sociales, culturelles, sportives, éducatives, environnementales...

Ce serait aussi une réponse, d'une part, aux aspirations légitimes et anciennes des acteurs associatifs souhaitant bénéficier d'une liberté

fondamentale, le droit de s'associer, et souhaitant contribuer à l'émergence d'une citoyenneté européenne, et, d'autre part, aux tâtonnements de la Commission dans la mise en place, depuis quelques années, de procédures d'identification et de qualification des différents acteurs de la société civile.

Par ailleurs, une démarche de « labellisation » d'associations répondant à certains critères et souhaitant s'engager dans le dialogue civil européen, devrait être initiée rapidement. Cette labellisation serait aussi une étape, le début d'un nouveau souffle enrichissant la démocratie européenne par des processus plus participatifs. Elle serait d'autant plus opportune que le Traité de Lisbonne, en cours de ratification, invite les « institutions à donner, par les voies appropriées, aux associations représentatives, la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines de l'Union » et à « entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives ».

Ce label, outre la réponse qu'il apporterait à cette invitation, permettrait de déterminer le caractère « représentatif » des organisations associatives appelées à participer au dialogue civil européen. Il constituerait un élément de la reconnaissance



© Commission européenne

de la légitimité et de la pertinence de la parole associative dans la construction politique d'une Europe qui ne doit pas être seulement économique mais aussi sociale et citoyenne.

Il appartient aux présidences françaises, tchèque et suédoise et à la prochaine Commission de tout mettre en œuvre pour que soient mis en chantier cette labellisation et ce statut de « l'association européenne » qui donneront en Europe un rôle et une place accrues aux associations dans la contribution à un « vivre ensemble plus harmonieux ».

David Lopez
Directeur du secteur Europe
Ligue de l'enseignement

www.ces.fr

Informations du CES n° 2008-308 : Communication adoptée par le Bureau du CES du 10 juin 2008 - Pour un statut de l'association européenne - Rapporteur Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne : www.conseil-economique-et-social.fr/presidence/publication/PU08-308.pdf

Les journées civiques européennes de La Rochelle



Le Forum Civique Européen organise les 4, 5, 6 septembre 2008, à La Rochelle, les Journées civiques européennes « Mobilité, dialogue, participation : vers une citoyenneté européenne active », avec le soutien de la Commission européenne en tant qu'événement à haute visibilité du programme « L'Europe pour les citoyens », dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. La rencontre s'adresse aux responsables associatifs et institutionnels et vise à promouvoir le débat et la participation citoyenne. Elle permettra aux acteurs du secteur associatif européen de mettre en commun leurs pratiques, leurs méthodes et de consolider un grand réseau à l'échelle de l'Europe.

PROGRAMME



INFORMATIONS PRATIQUES

Les Journées civiques européennes se déroulent à l'Encan, Centre des congrès de La Rochelle. Espace Encan Centre des congrès
Quai Louis Prunier
17033 La Rochelle

Modalités d'inscription

L'inscription à l'événement est gratuite. L'inscription se fait uniquement en ligne, sur le site du Forum Civique Européen www.civic-forum.eu. Une pré-inscription en ligne est désormais disponible sur ce même site.

Pour tout renseignement
Forum Civique Européen
www.civic-forum.eu
communication@civic-forum.eu

Laura Barbier :
Tél : 0033 (0) 1 43 14 39 45

Jeudi 4 septembre

13h-14h : Accueil des participants et ouverture du village associatif européen.

14h-14h30 : Mots de bienvenue par : **Jean-Marc Roirant**, président du Forum Civique Européen ■ **Maxime Bono**, député-maire de La Rochelle ■

Dominique Bussereau, président du Conseil général ■ **Ségolène Royal**, présidente du Conseil régional.

14h35-15h15 : Ouverture officielle
Interventions d'ouverture des personnalités invitées :

Roseline Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ■ **Ján Figel'**, commissaire européen en charge de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse ■ **Hans-Gert Pöttering**, président du Parlement européen.

En présence des représentants du CESE, de la CPCA, du CNVA et de la Plateforme sociale européenne.

15h15-15h45 : Introduction : *La citoyenneté européenne aujourd'hui*

15h45-17h15 : Table ronde : *La citoyenneté européenne vue par les Européens*

17h15-18h00 : Visite officielle du village associatif européen

Vendredi 5 septembre

9h-9h30 : Accueil des participants.

9h30-11h : Travaux en ateliers

Atelier 1 : *La mobilité en Europe : une des clés d'une citoyenneté active ?*

■ **Atelier 2** : *Le dialogue interculturel : vers une identité européenne ?* ■ **Atelier 3** : *Les outils du dialogue civil dans les états membres.* ■ **Atelier 4** : *L'éducation (formelle, non formelle et informelle) : moteur d'une citoyenneté européenne active* ■ **Atelier 5** : *La nouvelle donne citoyenne : le Traité de Lisbonne et au-delà.*

■ **Atelier 6** : *Les associations et la*

démocratie locale. ■ **Atelier 7** : *Une Europe des droits de l'Homme porteuse de paix ?*

12h30-14h : Repas offert par le Forum Civique Européen.

14h-15h30 : Travaux en ateliers

Atelier 8 : *Les jumelages, une citoyenneté européenne active en pratique.* ■ **Atelier 9** :

Le dialogue interculturel, comment rapprocher les peuples d'Europe ?

■ **Atelier 10** : *Les outils du dialogue civil au niveau européen.* ■ **Atelier 11** : *Le sport : une école de citoyenneté active ?*

■ **Atelier 12** : *Les élections européennes de 2009 : une manière d'exercer sa citoyenneté.* ■ **Atelier 13** : *Les associations :*

une citoyenneté européenne active en pratique. Le cas des associations agissant dans le domaine social. ■ **Atelier 14** : *Vers une éco-citoyenneté européenne active ?*

17h-18h : Visite du Village associatif européen

20h-21h : Réception officielle par la Mairie de La Rochelle.

Samedi 6 septembre 2008

9h : Accueil des participants

9h30-10h15 : Synthèse des ateliers : présentation des trois synthèses thématiques Mobilité - Dialogue - Participation.

10h15-11h15 : Débat avec les rapporteurs

11h15-12h30 : Table ronde : *Les associations dans la construction d'une citoyenneté européenne active*

Intervenants : **Jean Pierre Jouyet**, secrétaire d'état aux affaires européennes

■ **Odile Quintin**, directrice générale de la DG EAC, commission européenne ■ un représentant du Parlement européen

■ **Jean-Marc Roirant**, président du Forum Civique Européen.

12h30-12h45 : Remerciements par le FCE